

## DECISION CA003-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012  
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012  
Vu la délibération CA063-2014 du 26 septembre 2014

**Objet de la décision** Tarifs de la Direction de l'International  
Pôle Mobilité Entrante - CeLFE

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

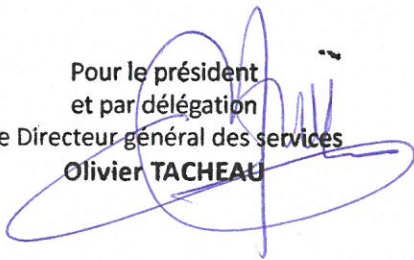
1. d'approuver les tarifs de la Direction de l'International : Participation à une excursion des étudiants étrangers inscrits dans le DUEF du CeLFE.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 15 janvier 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **21 janvier 2015**

Désignation	Direction de l'International - Pôle Mobilité Entrante - CeLFE		Observations
	Montant	Centre financier	
		DRI	
Excursions à destination des étudiants du DUEF	25,00 €	CF9003071	Participation des étudiants pour les excursions organisées durant l'année universitaire (hors sorties culturelles organisées dans le cadre de la formation)